

Le 06 février 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 06 FÉVRIER 2025, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien et la Conseillère Chantal Soucy et les Conseillers John Abraham, Charles Meunier et Gerald Teske.

ABSENCES MOTIVÉES : Lorraine Rochon

1. 2025-02-019 OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présente la directrice générale et greffière-trésorière adjointe Anne Pilon, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 JANVIER 2025
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS
7. DÉPÔT DES DOCUMENTS
8. RÉOLUTION POUR LES DÉPÔTS DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
9. RÉOLUTION – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS AMC | GROUPE CONSEIL PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028
10. RÉOLUTION – FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DÉSSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
11. RÉOLUTION – AMÉLIORER LE DÉPLOIEMENT DE LA COUVERTURE DE CELLULAIRE
12. RÉOLUTION –DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE / UNITÉ D'HABITATION ACCESSOIRE (UHA) ISOLÉE
13. RÉOLUTION POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE D'INCENDIE,

LE RAPPORT ANNUEL (PMOL) (ANNÉE 6)

14. RÉSOLUTION – INDEXATION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2025
15. RÉSOLUTION D'APPUI À L'ANALYSE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DU PROJET DE CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES À MONTPELLIER, MULGRAVE-ET-DERRY ET RIPON – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER
16. RÉSOLUTION RELATIVE À UNE PROCURATION POUR COMMUNIQUER AVEC REVENU QUÉBEC
17. RÉSOLUTION - AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONGRÈS DE LA COMBEQ
18. RÉSOLUTION - ADHÉRER AU SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) ET SERVICES JURIDIQUES (FQM) POUR LE PROCESSUS D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER
19. RÉSOLUTION POUR LE MANDAT DU MAIRE SUPPLÉANT
20. RÉSOLUTION RELATIVE À UNE PROCURATION POUR LES COMMUNICATIONS AVEC LE PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES (PGAMR)
21. RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER M. PAUL ST-LOUIS À TITRE DE GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT ET CHARGÉ DE PROJETS
22. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 22.1 Travaux publics
 - 22.2 Sécurité publique
 - 22.3 Environnement
 - 22.4 Loisir, culture et communications
23. PÉRIODE DE QUESTIONS
24. VARIA
25. CLOTÛRE DE L'ASSEMBLÉE

2. 2025-02-020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham;

QUE l'ordre du jour tel que déposé est adopté et demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. 2025-02-021 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 JANVIER 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 09 janvier 2025 ;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 09 janvier 2025;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 09 janvier 2025;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire sur la taxation du 09 janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE le conseil adopte les procès-verbaux des séances du 9 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens A. Harvey et M.-F. Gareau posent des questions concernant la hausse de taxe pour le service de collecte, la hausse pour service d'incendie et pour l'élection le vote par correspondance.

Anne Pilon, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, confirme que le mandat du conseiller Roland Barnabé a pris fin au mois de janvier 2025.

5. 2025-02-022 APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière adjointe et des dépenses autorisées lors de la séance régulière du conseil du 9 janvier dernier et des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE le conseil approuve la liste des comptes à payer du mois de janvier d'un montant total de 94 273,13 \$ tel qu'apparaissant à la liste CP-01 et la liste des salaires payés au montant de 15 716,76 \$ tel qu'apparaissant à la liste PAYE-01.

00001-73	Bell Canada - Facture internet bibliothèque, déc. 2024	103,42
00002-74	Receveur Général du Canada - Remises de l'Employeur	3 256,01
00003-75	Ministre du Revenu du Québec - Remises de l'Employeur	8 136,49
00004-DD	Waste Management – Service : 16-31 décembre 2024	527,66
00005-76	Gazifère Inc. – Service : 18 novembre-17 décembre 2024	255,33
00006-DD	ADTEX Enr. - Mise à jour du site : décembre 2024	51,74
00007-8171	Direction gestion Fonds MERN - Mutations nov. 2024	42,00
00008-DD	Placements MacKenzie - Cotisations décembre 2024	13 623,81
00009-DD	Entreprises d'Électricité Denis Lucas - Inst. lumières	7 185,94
00010-8172	Min. Revenu du Québec - Remboursement TPS/TVQ	10,419,81
00011-DD	BMR Émile Charette & Fils Ltée - Petits outils	106,11
00012-DD	Féd. Québécoise des Municipalités - Cotisation 2025	1 273,28
00013-DD	Infotech - Contrat d'entretien et soutien	8 457,57
00014-DD	Librairie Wilson & Lafleur Inc. - Abonnement 2025	115,50
00015-DD	Fournitures de Bureau Denis - Fournitures	678,30
00016-DD	Croix-Rouge - Services aux personnes sinistrées	225,00

00017-DD	Microrama Inc. - Bitdefender cloud Security 2025	696,92
00018-DD	Securitas Technologie – Garage : 13 jan.-12 février 2025	91,87
00019-8173	Telmatik - Système d'alerte & notifications citoyens	362,88
00020-DD	CRSBP De l'Outaouais Inc. - Cotisation 2025	2 709,96
00021-DD	Paul St-Louis - Honoraires professionnels	1 025,00
00022-79	Vidéotron – Service : février 2025	176,44
00023-DD	Canton de Lochaber - Ordures, recyclage et Écocentre	4 908,29
00024-DD	Mun. De Notre-Dame de la Salette – Ordures, recyclage	3 750,00
00025-DD	French - Réparations Sophie's Pond Hill: Nov. 27 2024	407,16
00026-DD	Infotech - Frais de transport pour papeterie	56,91
00027-80	Bell Canada - Facture bibliothèque téléphone	33,95
00028-8175	Ass. Des Lacs Lombard – Entente : juillet-décembre 2024	2 070,40
00029-82	Dépanneur Mauzeroll - Timbres	69,50
00030-83	Hydro Québec – bureau : 22 octobre-16 décembre 2024	698,43
00031-DD	G.P.S. Laveur de Vitres - Lavage de vitres 29 oct-14 jan.	120,00
00032-8174	Direction gestion Fonds MERN - Mutations Dec. 2024	42,00
00033-DD	Équipe Laurence - Reddition de comptes TECQ	896,81
00034-DD	Mun. Reg. Comté de Papineau - Frais IP Garage 2025	371,81
00035-84	Bell Canada – Facture Internet bibliothèque, jan. 2025	143,12
00036-85	Receveur Général du Canada - Remises de l'Employeur	2 982,19
00037-86	Ministre du Revenu du Québec - Remises de l'Employeur	7 417,50
00038-DD	Fournitures de Bureau Denis - Garage et bibliothèque	241,43
00039-DD	Imprimerie Papineauville - Copieur Canon, copies	102,55
00040-DD	Serge Bisson - Réparation : 3 chemins	1 092,26
00041-DD	COMBEQ - Congrès 2025 Inscription, inspecteur	891,06
00042-DD	Waste Management - Service : 1-15 janvier 2025	630,00
00043-DD	Claude Philippe - Loyer février 2025	2 160,00
00044-87	Hydro Québec - Lampadaires 2 nov. au 1 janvier 2025	64,26
00045-88	Gazifère Inc. – Service : 17 déc. au 20 jan. 2025	438,43
00046-DD	Adtex Enr. - Hébergement annuel du site & enr. domaine	241,39
00047-DD	DHC Avocats - Frais juridiques divers	671,23
00048-DD	Securitas Technologie – système d'alarme bureau 26 jan -25 avril 2025	111,82
00049-DD	Jean Perreault - KM, table des inspecteurs et repas	56,48
00050-DD	Paul St-Louis - Honoraires professionnels	1 087,50
00051-8176	Mun. Mulgrave-et-Derry - Dépôt pour réactiver compte	25,00
00052-DD	Raymond Chabot - Honoraires TECQ 2019-2024	2 127,04
00053-DD	Placements MacKenzie - Cotisations : janvier 2025	843,72
		\$94 273,13

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Rapport d'incendie – Mayo et Mulgrave-et-Derry

7. DÉPÔT DES DOCUMENTS

8. 2025-02-023 - RÉOLUTION POUR LES DÉPÔTS DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Mulgrave-et-Derry ont déposés leurs déclarations écrites mises à jour des intérêts pécuniaires à cette présente réunion et que la directrice générale et greffière-trésorière adjointe attestera leurs contenus et procédera à l'archivage tel que prescrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. 2025-02-024 - RÉOLUTION OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
AMC | GROUPE CONSEIL PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES
INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC TECQ 2024-2028**

ATTENDU QUE la municipalité doit soumettre sa programmation pour la TECQ 2024-2028 au plus tard le 15 février 2025;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçu de AMC | Groupe Conseil pour nous accompagner dans nos demandes d'aide financière au TECQ 2024-2028;

EN L'OCCURRENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Tesk;

QUE sur recommandation du Greffier-trésorier adjoint et Chargé de projets, ce Conseil retienne les services de Normand Chevalier, ingénieur, de AMC | Groupe Conseil selon l'offre de service daté du 22 janvier, 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. 2025-02-025 - RÉOLUTION – FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS
DÉSSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M \$, un montant considerable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Papineau, M. Mathieu Lacombe, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. 2025-02-026 – RÉSOLUTION – AMÉLIORER LE DÉPLOIEMENT DE LA COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. 2025-02-027 - RÉOLUTION DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE / UNITÉ D'HABITATION ACCESSOIRE (UHA) ISOLÉE

ATTENDU l'adoption du projet de loi 31 au début de l'année 2024, lequel vise à autoriser de plein droit les logements accessoires attachés ou isolés à une résidence principale;

ATTENDU QUE le règlement municipal de zonage autorise depuis 2018 un second logement à l'intérieur d'une résidence principale;

ATTENDU le dépôt d'une requête de changement de zonage, à l'effet de permettre l'aménagement d'un logement accessoire isolé sur le lot 6 628 078;

ATTENDU QUE le CCU a analysé la requête lors de sa réunion tenue le 21 janvier 2025 et recommande à l'unanimité de ne pas procéder à la modification du règlement de zonage telle que souhaitée par le requérant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par le conseiller John Abraham;

QUE ce conseil ne procède pas à la modification de son règlement de zonage tel que souhaitée par le propriétaire du lot 6 628 078 et ce, pour les raisons suivantes :

1. La municipalité autorise actuellement les habitations accessoires attachés aux bâtiments résidentiels principaux;
2. Autoriser une densification résidentielle accrue dans les secteurs de villégiature n'est pas souhaitable et ce, afin d'éviter la probabilité de risques accrus de contamination des lacs par les installations septiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. 2025-02-028 – RÉSOLUTION POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE D'INCENDIE, LE RAPPORT ANNUEL (PMOL) (ANNÉE 6)

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque d'incendie a été adopté par le gouvernement du Québec en 2010 ;

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de préparer un rapport annuel sur le plan de mise en œuvre prévu pour l'année 6 faisant l'objet du présent rapport pour l'année 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Soucy;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry transmette à la MRC de Papineau son rapport sur le plan de mise en œuvre prévu pour l'année 6 faisant l'objet du présent rapport pour l'année 2024 pour ainsi le transmettre au gouvernement du Québec si jugé nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. 2025-02-029 – RÉSOLUTION INDEXATION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QU'il appartient au Conseil d'adopter par résolution le taux d'indexation des salaires des employés et des élus pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la moyenne des Indices du coût de la vie (IPC) en 2024 jusqu'en décembre est de 2,4 %;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE l'indexation de salaire des employés soit de 2,4 % pour l'année 2025 et que cette indexation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2025;

QUE l'indexation de la rémunération des élus soit de 2,4 % pour l'année 2025 et que cette indexation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. 2025-02-030 – RÉSOLUTION D'APPUI À L'ANALYSE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DU PROJET DE CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES À MONTPELLIER, MULGRAVE-ET-DERRY ET RIPON – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

CONSIDÉRANT que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT qu'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montpellier a soumis une demande d'appui à la MRC de Papineau le 4 mars 2024 pour agrandir la superficie de l'aire protégée Mashkiki de 847 hectares;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a adopté une résolution d'appui (#2024-03-059) le 20 mars 2024 stipulant que les membres du conseil des maires appuyaient la demande de la Municipalité de Montpellier d'agrandir la superficie de l'aire protégée Mashkiki;

CONSIDÉRANT qu'un appel à projets a été lancé le 5 juin dernier par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, la Faune et les Parcs (MELCCFP) pour la création de nouvelles aires protégées;

CONSIDÉRANT que les organisations et la population ont été invitées à transmettre leurs projets au MELCCFP selon la procédure établie et via le formulaire prévu à cet effet, ainsi qu'aux municipalités régionales de comté (MRC) concernées pour obtenir une résolution d'appui à l'analyse du projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montpellier a déposé une demande d'analyse au MELCCFP le 11 octobre 2024 pour que soit bonifiée l'aire protégée Mashkiki. Le projet a été intitulé *Agrandissement du territoire mis en réserve Mashkiki*;

CONSIDÉRANT que le territoire identifié est d'une superficie de 934 hectares, soit 87 hectares de plus que dans le projet initial présenté au conseil des maires de la MRC de Papineau en mars 2024;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a fourni à la Municipalité de Montpellier une résolution (#2024-11-219) d'appui modifiée de la précédente et l'a fait parvenir au MELCCFP le 29 novembre 2024 pour que la demande d'analyse de la Municipalité soit jugée recevable;

CONSIDÉRANT que pour l'atteinte de cette cible, la vision des parties prenantes régionales sera prise en compte dans le cadre du processus

consultatif qui s'échelonne jusqu'en 2027.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Meunier;

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce Conseil entérine le dépôt du projet *Agrandissement du territoire mis en réserve Mashkiki* dans le cadre de l'appel à projets pour la création d'aires protégées en territoire public méridional du gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité s'engage à collaborer avec le MELCCFP pour fournir tout document requis et à faire les représentations nécessaires en appui à cette demande;

QUE le Maire et la directrice générale adjointe soient mandatés pour signer tous les documents requis ayant effet à cette demande;

QUE Mme Anne Pilon soit mandatée afin de représenter la Municipalité et assurer le suivi dans ce dossier.

ET Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- MRC de Papineau;
- Municipalité de Montpellier;
- Municipalité de Ripon.

Le Maire, Monsieur Beaubien, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. 2025-02-031 – RÉSOLUTION RELATIVE À UNE PROCURATION POUR COMMUNIQUER AVEC REVENU DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité doit désigner par procuration la personne responsable pour transiger avec les autorités de Revenu Québec;

EN L'OCCURRENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil désigne Mme Anne Pilon, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, comme personne ayant accès aux renseignements ou aux documents confidentiels que Revenu Québec détient à son sujet ou lui permettre d'agir en son nom auprès de Revenu Québec. De plus, que l'on autorise Mme Anne Pilon à remplir tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. 2025-02-032 – RÉSOLUTION AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) organise son congrès annuel;

ATTENDU les changements continuels en matière d'urbanisme et d'environnement;

ATTENDU le coût total de ce congrès est évalué à 2 000 \$ + taxes;

ATTENDU que ce coût est prévu au budget 2025;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE le conseil autorise la dépense pour que l'urbaniste puisse assister au congrès de la COMBEQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. 2025-02-033 – RÉOLUTION ADHÉRER AU SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) ET SERVICES JURIDIQUES (FQM) POUR LE PROCESSUS D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2025 sont de 140 \$ à 220 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail pour le processus d'embauche pour le poste de directeur général et greffier-trésorier ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske ;

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail pour le processus d'embauche pour le poste de directeur général et greffier-trésorier, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. 2025-02-034 – RÉOLUTION POUR LE MANDAT DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry nomme comme maire suppléante Chantal Soucy pour un mandat de (8) mois, pour la période débutant du 6 février 2025 au 2 novembre 2025 ;

QUE le conseil municipal de Mulgrave-et-Derry mandate Chantal Soucy comme maire suppléante à participer aux séances du Conseil des Maires à la MRC

Papineau advenant l'absence du Maire en référence à l'article 116 du Code Municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. 2025-02-035 – RÉSOLUTION RELATIVE À UNE PROCURATION POUR LES COMMUNICATIONS AVEC LE PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES (PGAMR)

ATTENDU QUE la municipalité, doit désigner par procuration la personne responsable pour transiger avec le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);

ATTENDU QUE la personne désignée pour les communications de la municipalité dans le PGAMR est Mme Marie-Agnès Lacoste et que Mme Lacoste n'est plus à l'emploi de la municipalité;

ATTENDU QUE la personne désignée pour compléter les fonctions de directrice-générale et greffière-trésorière de la municipalité, jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur-général et greffier-trésorier, est Mme Anne Pilon, directrice-générale et greffière-trésorière adjointe;

EN L'OCCURRENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil désigne Mme Anne Pilon, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, comme personne ayant accès aux renseignements ou aux documents confidentiels et lui permettre d'agir en son nom auprès du PGAMR. De plus, que l'on autorise Mme Anne Pilon à remplir tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. 2025-02-036 – RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER M. PAUL ST-LOUIS À TITRE DE GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT ET CHARGÉ DE PROJETS

ATTENDU les procédures en prévision du scrutin municipale du 2 novembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un greffier-trésorier adjoint et Chargé de projets, afin de pouvoir assumer temporairement le rôle de Président d'élection;

EN L'OCCURRENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham;

QUE ce Conseil nomme M. Paul St-Louis à titre de Greffier-trésorier adjoint ainsi que Chargé de projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. RAPPORTS DES COMITÉS

22.1 Travaux publics

22.2 Sécurité publique

22.3 Environnement

22.4 Loisir, culture et communications

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens A. Harvey et M.-F. Gareau posent des questions concernant les rapports de la SQ, les élections municipales et la désignation du greffier-trésorier adjoint et chargé de projet.

24. VARIA

25. 2025-02-037 – CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier ;

QUE la séance soit levée à 20h16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien
Maire



Anne Pilon
Directrice générale et
greffière-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Marcel Beaubien, maire de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.